



Administration communale
WINCRANGE

AVIS de publication

Concerne : dossier de demande avec le n° de référence : EAU/AUT/21/0807

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 1, de la loi du 19 décembre 2008 relatif à la protection et gestion des eaux, il est porté à la connaissance du public que, l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie par une demande d'autorisation :

- Demande du 19 août 2021 de Creos Luxembourg S.A. concernant une traversée du cours d'eau "Wemperbach" et "Lingersbach" dans le cadre de l'exécution d'une tranchée pour quatre gaines, un multitubulaire, deux tuyaux et d'une conduite d'eau à Oberwampach*

Le public peut prendre inspection du dossier de la demande à la maison communale à Wincrange du 14.09.2021 au 28.09.2021 inclus.

Des informations supplémentaires peuvent être recueillies auprès de l'Administration de la gestion de l'eau, Direction, 1 av. du Rock'n Roll L-4361 Esch-sur-Alzette.

Wincrange, le 13.09.2021

Le bourgmestre,

